

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 25 septembre 2025, à 18h00,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 18/09/25

Nombre de membres en exercice :	112
Nombre de membres présents :	89
Nombre de votants :	102

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Christian LE BAS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Nicolas ESCACH, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Lynda LAHALLE, Madame Jacqueline MARTIN, Madame Céline PAIN, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Christian CHAUVOIS, Monsieur Lionel MARIE, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Madame Magali HUE, Madame Agnès DOLHEM, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel LE LAN, Madame Emilie ROCHEFORT, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Pascale BOURSIN, Madame Baya MOUNKAR, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Pascal PIMONT, Monsieur Dominique DUVAL, Madame Véronique DEBELLE, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Cécile COTTENCEAU, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Virginie AVICE, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Aristide OLIVIER, Madame Camille VERNET, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Françoise DUPARC, Madame Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Franck LECOQ.

En tant que suppléants : Madame Emmanuelle JARDIN-PAYET suppléante de Monsieur Pierre SCHMIT.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Sonia DE LA PROVOTE à Monsieur Aristide OLIVIER, Monsieur Romain BAIL à Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Patrick LEDOUX à Monsieur Marc LECERF, Monsieur Raymond PICARD à Monsieur Christian CHAUVOIS, Madame Agnès MARRETEUX à Madame Virginie AVICE, Madame Élisabeth HOLLER à Monsieur Yves RÉGNIER, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE à Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Gérard HURELLE à Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel BOURGUIGNON à Monsieur Richard

Conseil communautaire - séance du jeudi 25 septembre 2025

MAURY, Madame Nelly LAVILLE à Monsieur Michel LAFONT, Madame Ginette BERNIERE à Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Monsieur Marc MILLET à Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Mickaël MARIE à Madame Hélène BURGAT.

EXCUSÉ(S) : Madame Sylvie MOUTIERS, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Dominique ROUZIC, Madame Maria LEBAS, Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur André HENRY, Monsieur Damien DE WINTER.

Le conseil nomme Monsieur Rodolphe THOMAS secrétaire de séance.

N° C-2025-09-25/13 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - BLAINVILLE-SUR-ORNE - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC

La commune de Blainville-sur-Orne dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 17 mars 2014 par le conseil municipal,

Le PLU a fait l'objet de plusieurs procédures d'évolution :

1. une modification n°1 approuvée le 14 Décembre 2017 par le conseil communautaire,
2. une révision simplifiée n°1 approuvée le 27 Septembre 2018 par le conseil communautaire,
3. une révision simplifiée n°2 approuvée le 26 Septembre 2019 par le conseil communautaire,
4. une modification n°2 approuvée le 24 Juin 2021 par le conseil communautaire,
5. une modification n°3 approuvée le 28 septembre 2023 par le conseil communautaire,

La présente modification simplifiée n°3 du PLU communal comporte les objets suivants :

- Ajout d'une destination en secteur 1 AUb : Permettre « les équipements d'intérêt collectif et services publics" dans le règlement écrit afin d'autoriser la construction d'une salle socio-culturelle,
- Correction d'une erreur matérielle sur le règlement graphique en sous-secteur URc et Urf,
- Modification du règlement écrit en sous-secteur URe2 (pôle de services) pour permettre "les activités de service pour accueil d'une clientèle".

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de Blainville-sur-Orne sont les suivantes :

Dates :

Le projet de modification simplifiée n°3 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : **du lundi 6 octobre (8h30) au vendredi 7 novembre 2025 inclus (16h30).**

Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°3,
- Le règlement graphique modifié,
- Le règlement écrit modifié,
- L'avis délibéré de la MRAe,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- Les registres papier,
- Les actes administratifs (délibération, avis),
- Les avis presse.

Conseil communautaire - séance du jeudi 25 septembre 2025

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la communauté urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

Siège de la communauté urbaine Caen la mer :

Adresse : 16 rue Rosa Parks – 14 000 CAEN

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Mairie de Blainville-sur-Orne :

Adresse : 4 rue du Général Leclerc, 14 550 BLAINVILLE SUR ORNE

Lundi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Mardi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Mercredi : 8h30 – 12h / fermé

Jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Vendredi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30

Voie électronique :

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <http://www.mairie-blainville-sur-orne.fr> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer pendant toute la durée de mise à disposition.

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

- Par les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine et en mairie de Blainville-sur-Orne,
- Par courrier au siège de la mairie de Blainville-sur-Orne (adresse postale précisée ci-dessus).

Publicité :

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Blainville-sur-Orne et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Blainville-sur-Orne approuvé le 17 mars 2014 par le conseil municipal,

VU l'avis de la commission « Aménagement et urbanisme réglementaire » en date du 19 septembre 2025,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 telles que décrites ci-avant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire - séance du jeudi 25 septembre 2025

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité
6 abstentions

Transmis à la préfecture le - 1 OCT. 2025
Affiché le - 1 OCT. 2025
Identifiant de l'acte
Exécutoire le - 1 OCT. 2025

Le Président,

Nicolas JOYAU

